

MESDAMES ET MESSIEURS LES
CONSEILLERS MUNICIPAUX

OBJET : *Convocation à la réunion du Conseil Municipal*

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En application des articles L2122-8, L2121-10, L2121-12 et L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de prier de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

Le vendredi 10 juillet 2020 à 18h30 au KIASMA

Conformément à la loi 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires, la réunion du conseil municipal se tiendra avec un public restreint afin de respecter les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur. La réunion sera filmée et diffusée en direct sur le site internet de la ville.

Conformément au décret 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élections des sénateurs et à l'arrêté préfectoral N° 2020-I-794 du 1^{er} juillet 2020 indiquant le nombre de délégués et suppléants des conseils municipaux à élire ainsi que le mode de scrutin en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020, il sera procédé à l'élection des délégués suppléants pour l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux. Vous trouverez ci joint l'arrêté préfectoral N° 2020-I-794.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. COMMUNICATION AU CONSEIL DES DECISIONS DU MAIRE
2. ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020
3. DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122.23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
4. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL
5. INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE DES ADJOINTS AU MAIRE ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES
6. DROIT A LA FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

7. CONSTITUTION DE DIVERSES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES
8. CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
9. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
10. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
11. CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ
12. DETERMINATION DU NOMBRE ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
13. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DES DIVERS ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE LA VILLE
14. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT – SA3M
15. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE A L'ASSOCIATION « LA PREVENTION ROUTIERE »
16. DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR ASSUMER CERTAINES FONCTIONS DANS LE DOMAINE DE L'URBANISME
17. FINANCES –ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019
18. FINANCES –ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019
19. FINANCES –AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019
20. FINANCES –BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES DE L'EXERCICE 2019
21. FINANCES –AUTORISATION ET SEUILS DE POURSUITE POUR LE RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX
22. FIXATION DE DIVERS TARIFS MUNICIPAUX - MODIFICATION
23. CONVENTION LE KIASMA – THEATRE DIJON BOURGOGNE
24. COVID19 - EXONERATION DES DROITS DE TERRASSES POUR LES RESTAURANTS, CAFES ET DEBITS DE BOISSONS ET DES DROITS DE PLACE POUR LE MARCHE
25. COVID19 - ABATTEMENT DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE AU TITRE DE L'ANNEE 2020
26. SA3M-SOCIETE D'AMENAGEMENT MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR 2019 - APPROBATION

27. PERSONNEL COMMUNAL – INSTAURATION D’UNE PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19 DESTINEE A PRENDRE EN COMPTE DES SUJETIONS EXCEPTIONNELLES AUXQUELLES ONT ETE SOUMIS DES AGENTS POUR ASSURER LA CONTINUTE DES SERVICES ET AYANT CONDUIT A UN SURCROÎT SIGNIFICATIF DE TRAVAIL

28. DENOMINATION DES SALLES DU PALAIS DES SPORTS

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, à l’assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Frédéric LAFFORGUE

